Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 022-212203079-20260202-2026_02_03-DE

Délibération n°2026-02-03

COMMUNE
DE SAINT-JULIEN
(22940)

Date de la convocation :
29/01/2026
Date d'affichage :
29/01/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 18

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
L'an DEUX MIL VINGT SIX, le 2 février à 19h, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de **Monsieur Gaël LE NOANE, Maire**

Etaient également présents :
Marie BERTHET, Philippe DARCEL, Stéphanie DARCEL, Christine GAILLARD, Carine GLAIS, Magalie GUIMARD, Hervé LANOE, Isabelle LE BAUD, Joël LE BORGNE, Rachel LE BORGNE, Bertrand LECOLLINET, Michel PEDRON, Gaël RESMOND et Samuel ROUSVOAL

Absents excusés : Servane DUCHESNE (donne procuration à Marie BERTHET), Mickaël HERRMANN (donne procuration à Christine GAILLARD), Florence HERVE (donne procuration à Hervé LANOE) et Benoit COUTELAN

Secrétaire de séance : Isabelle LE BAUD

OBJET : VOTE D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE AU C.C.A.S POUR SON BUDGET PRIMITIF 2026

Madame DARCEL, Adjointe au Maire, indique qu'il convient de voter une subvention d'un montant de 25 000 € afin d'équilibrer le budget primitif 2026 du Centre Communal d'Action Sociale.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame l'Adjointe au Maire et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention d'équilibre d'un montant de 25 000 € au profit du centre communal d'action sociale, qui sera imputée au compte 657363 du budget de la commune
- de donner mandat au Maire pour l'exécution de cette décision

Le Maire,

Gaël LE NOANE

La secrétaire,

Isabelle LE BAUD